



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

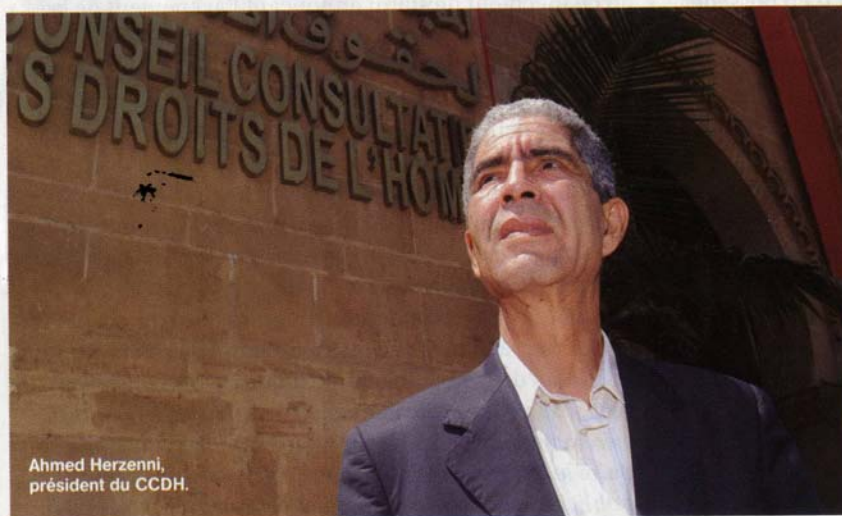
10 أبريل 2009

10 Avril 2009

Les réfugiés au Maroc

Le CCDH s'en mêle !

Combien sont-ils ? D'où viennent-ils ? Pour quels motifs ont-ils choisi l'exil ? Pourquoi sont-ils assimilés aux flux de migrants mixtes d'origine subsaharienne ? Le CCDH (Conseil Consultatif des Droits de l'Homme) entre dans le jeu de la défense des droits de l'homme étendus aux étrangers vivant au Maroc. ■ BENHAMED MOHAMMADI



Ahmed Herzenni,
président du CCDH.

En organisant, en partenariat avec l'UNHCR de Rabat, un séminaire sur la protection des réfugiés au Maroc, le CCDH a volontairement «expatrié» ses compétences strictement domestiques jusque là pour veiller au respect des droits humains en ce qui concerne les mouvements migratoires composites incluant les migrants économiques et les réfugiés établis dans le Royaume mû en une destination de transit et d'accueil. Si l'on estime entre 50 000 et 60 000 étrangers résidant officiellement au Maroc, ce qui est mince comparé aux plus de 3 000 000 de MRE vivant à l'étranger dont 80% dans les pays de la communauté européenne, certaines sources indiquent que les migrants clandestins tourmentent autour de 10 000 tandis que l'on dénombre quelque 800 réfugiés. Ces derniers, selon les dispositions de la Convention du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés, englobent toutes les personnes qui croient être persécutées du fait de leur race, leur religion, leur nationalité,

leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques et qui se trouvent hors de leur pays d'origine. En Europe, l'on estime entre 10 et 15% des 50.000 000 de migrants vivant en situation irrégulière et que 500 000 clandestins et sans-papiers entrent chaque année dans les Vieux et Nouveaux continents.

Le tribut de la guerre d'Algérie

Le CCDH a démontré sa ferme volonté de poursuivre le combat de la défense des droits humains universels, toutes nationalités confondues sur le sol marocain. Son président Ahmed Herzenni avait souligné, au forum en 2008, que «la majorité des migrants vivant en Afrique subsaharienne, en Inde, au Maghreb et en Amérique Latine, sont le plus souvent dépourvus de tout statut légal. Cette croissance de la migration irrégulière est notamment liée au rétrécissement des possibilités de migration (qui toucherait plus d'un demi million de personnes par an). Devant leur

périple de plus en plus incertain et prolongé, ces migrants et, en particulier les femmes et les enfants, sont exposés à de multiples dangers et violations de droits élémentaires». Autrement dit, le CCDH met la machine en marche pour rétablir les réfugiés au Maroc dans leurs droits. De son côté, le Représentant à Rabat du HCR onusien, Johannes Van Der Klaauw a expliqué que «les réfugiés et les demandeurs d'asile se trouvent au Maroc et dans le Maghreb en général, parmi un plus grand nombre de migrants économiques sans papiers, des victimes de trafic et de la traite, des étudiants ou travailleurs des pays tiers, qui sont tombés dans l'irrégularité. La gestion de la migration bénéficierait d'une distinction claire et nette entre, d'une part, les réfugiés qui ont fui la persécution et la violence et, d'autre part, les migrants qui ont choisi de leur propre volonté de se trouver une destination migratoire».

L'on a souvent tendance à l'oublier, mais le Maroc a aussi payé un lourd tribut, outre les sacrifices consentis pour la guerre d'indépendance en Algérie, en accueillant massivement et en prenant en charge un grand nombre de réfugiés voisins fuyant les persécutions et les représailles coloniales. Foi d'Anne Triboulet, chargée de protection des réfugiés au HCR de Rabat : «le Maroc a accueilli des vagues successives de réfugiés tels que des Espagnols fuyant la guerre civile dans les années 30 ou après la 2^{ème} guerre mondiale, des citoyens d'Europe centrale ayant fui la persécution en raison de leurs opinions politiques. Dans les années 50, la guerre d'indépendance algérienne a déclenché un afflux massif de réfugiés algériens sur le sol marocain». ■

الرباط

الاستشاري لحقوق الإنسان يعرض معتقلي تاكونيت

من المنتظر أن يتوصل المعتقلون السابقون بالمعتقل السري تاكونيت بالمقررات التحكيمية خلال لقاء سينظمه المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان يوم 14 أبريل الجاري. وقالت مصادر مطلعة في اتصال بـ«المساء» إن قيمة التعويض الذي سيحصل عليه هؤلاء المعتقلون السابقون لم تعرف بعد، مؤكدة أنه «يتعين انتظار حصولهم على المقررات التحكيمية من أجل معرفة تلك القيمة». وأضافت المصادر ذاتها أن المقررات التحكيمية ستهم ما يقرب 200 شخص. وكانت هيئة الإنصاف والمصالحة قد قررت عدم الاختصاص في ملف هؤلاء المعتقلين على اعتبار أن اعتقالهم لم يكن لأسباب سياسية أو نقابية، غير أن الهيئة أوصت الحكومة بإيلاء موضوعهم العناية اللازمة.

1953

Voit le jour en 1953 à Moukrissat (Chefchaouen).

1975

Licence en droit à Rabat puis un Phd. à l'université du Michigan (1987).

2004

Membre de l'Instance Équité et Réconciliation.

1995

Crée le CCCL (Center for cross cultural learning).

2006

Chargé par le CCDH du volet mémoire et mémorialisation.

► **Le travail** que fait le Maroc sur la mémoire est tout à fait nouveau.

► **Le CCDH** ne propose rien, il offre un espace de réflexion.

► **Il n'y a pas** de garantie définitive que les exactions ne se reproduisent pas.

Abdelhay Moudden

politologue



«L'Etat devra présenter des excuses tôt ou tard»

Abdelhay Moudden (HAMZAOU)

Propos recueillis par **ZAKARIA CHOUKRALLAH**

Vous travaillez sur la question de la réécriture de la mémoire au Maroc, notamment le travail de l'IER et les différents témoignages des victimes des exactions des années de plomb. Pourquoi les Marocains ont-ils besoin de se réconcilier avec leur histoire ?

Au Maroc comme ailleurs, nous passons par une période de la réinterprétation de l'histoire. Cela se manifeste chez nous d'abord par une longue liste de publications de témoins sur leur passé de victimes de violences de l'Etat, mais également par le travail de l'IER et aussi par l'intérêt que porte la presse à l'histoire récente. C'est un phénomène tout à fait nouveau. Dans le passé, la réflexion sur l'histoire se limitait essentiellement au 19e siècle et à ce qui l'a précédé. Même la période coloniale était un sujet tabou. Je pense que le travail de l'IER mérite un accompagnement intellectuel, à travers les témoignages, les événements depuis la mort de Hassan II. Tout cela nous offre une matière nouvelle qui nécessite une réflexion universitaire et académique.

Le CCDH vient de donner le coup d'envoi de la transformation des anciens bagnes en centres pour la mémoire. Quelle est l'utilité et les limites (Tazmamart, notamment, n'est pas concerné) d'un tel projet ?

L'IER a recommandé que onze sites soient transformés en centres pour la mémoire. Il y a à peu près trois mois, une grande rencontre sur la transformation de Tazmamart en lieu de mémoire a été tenue. Les anciens détenus et des représentants du village de Tazmamart étaient au rendez-vous. C'est tout à fait nouveau, encore une fois. Dans l'histoire du Maroc, c'est la première fois que l'Etat reconnaît l'existence d'un tel endroit et qu'il fait même mieux : il demande à ce que ce centre soit transformé en lieu de mémoire.

Va-t-on garder les traces des exactions, à l'image des cellules ? Et comment faudrait-il sauvegarder cette mémoire collective ?

Le CCDH ne propose rien, il offre un forum d'expression et de réflexion. Outre la rencontre sur Tazmamart, une autre rencontre sur Agdz a été organisée. Les personnes qui ont participé à ces rencontres étaient des anciens détenus et des représentants de la société civile locale. Puisque cette question se pose pour la première fois au niveau de la culture politique au Maroc, il fallait que tous le monde participe à la réflexion sur comment mener le processus de la «mémorialisation» (ce qu'une nation choisit de retenir, ndr). Personne n'a

de réponse définitive à cette question. Nous savons qu'il faut préserver ce qui existe de la mémoire de ces centres de détention. Il faut qu'ils soient des monuments et un espace de réflexion sur les violations que le Maroc a connues. Nous avons invité des experts internationaux pour mener ensemble cette réflexion. Mais ce n'est pas tout. Il faut aussi être créatif. C'est dans cette optique que nous avons invité des architectes et des artistes pour susciter d'autres questionnements. A Agdz par exemple, une association a proposé un projet bien conçu sur la reconversion du centre avec un lieu de mémoire et un projet culturel pour le financement et le maintien de cet espace.

Partagez-vous la démarche du président du CCDH qui estime que les recommandations de l'IER ont été concrétisées et qu'il est temps que le Conseil se concentre sur son mandat premier qui est la mise en œuvre des droits économiques et sociaux ?

Il y a plusieurs chantiers ouverts au sein du CCDH. Certains avancent plus vite que d'autres : la réparation individuelle est déjà terminée, par exemple. La réparation collective est très avancée aussi. D'autres projets, comme la réforme de la Justice est entre les mains du ministère qui avance des propositions et des idées. La réforme des systèmes de sécurité,

reconnaît, en effet une certaine lenteur pour être exécutée. Mais ce n'est pas non plus bloqué. Donc, il y a énormément de degrés d'avancement dans ces différents chantiers. Certains sont plus faciles que d'autres, car impliquant moins d'acteurs. D'une autre part, les droits économiques et sociaux sont une question stratégique. Faut-il attendre que l'on termine définitivement l'exécution de toutes les recommandations de l'IER avant d'ouvrir ce chantier de réforme ? Je pense que le choix fait par le CCDH est plus pratique. C'est une bonne chose que d'ouvrir plusieurs chantiers à la fois et d'encourager tous les acteurs (partis politiques, université, société civile...) à participer pour que ça avance le plus sagement et le plus rapidement possible.

Avec le recul, quel bilan peut-on faire de l'expérience marocaine de réparation de la mémoire collective ?

Le travail de mémoire que le Maroc est entrain de faire est très nouveau pour notre culture. Chez nous, nous ne donnons pas beaucoup d'importance matérielle à la question de la mémoire. Nous n'avons pas de mémoriaux, même pas officiels. Par exemple, le seul site de mémoire officielle au Maroc, c'est le mausolée Mohamed V. C'est quelque chose que l'on retrouve pourtant très souvent dans d'autres

cultures. Ailleurs, il y a toute une culture de mémorialisation, tout au moins de l'Histoire officielle. Des statues de chefs d'Etats ou de grands noms, à titre d'exemple. Nous retrouvons ces manifestations en Afrique du Sud, au Chili, en Argentine... mais pas au Maroc. Cette culture de la mémorialisation est un indicateur de modernité politique. Autre chose : il y a une différence entre la mémorialisation selon qu'elle soit menée avec le renfort de beaucoup ou de peu de moyens, comme c'est le cas pour les pays pauvres. Il faut pour le cas du Maroc réfléchir aux investissements à faire pour sauvegarder cette mémoire. Ce sont des choix pratiques que nous devons faire. Il faut donc avoir de l'imagination. Un exemple : un artiste nous avait proposé au CCDH d'ériger un monument énorme à Tazmamart. Nous n'avons pas accepté parce que ça aurait été irrationnel d'avoir un site de mémoire qui coûte dix fois plus que les revenus de la communauté entière.

Autre singularité de l'expérience marocaine, la question des excuses et du jugement des tortionnaires. Faut-il s'en accommoder parce que c'est une expérience nouvelle pour le pays ? Est-ce dû à nos spécificités culturelles ?

Les recommandations de l'IER sont claires. Il faut que l'Etat présente des excuses, et cela devra arriver tôt ou tard. Pour la question du jugement des tortionnaires, c'est un problème qui s'est posé partout. Aucune commission n'a pu trancher de manière définitive cette question, parce que ce processus se fait dans une situation non révolutionnaire. La situation exigeait des compromis de la part de l'Etat et de la société civile. Au Maroc, il n'y a pas eu d'amnistie. Je crois que c'est déjà quelque chose qui nous caractérise par rapport à l'expérience du Chili et de l'Afrique du sud par exemple.

Les journaux continuent de traiter des années de plomb et du passé récent. Quelle est l'importance de cette démarche et sur quoi renseigne-t-elle ?

La société parle et étale son passé, je pense que c'est très positif. La presse traite de l'histoire présente dans son cadre à elle : les tentations de vendre et le fait que les journalistes n'ont pas suffisamment de temps peut jouer en la défaveur de cette démarche. Quoi qu'il en soit, au niveau universitaire, le CCDH a initié à l'université un projet de master sur « l'histoire du temps présent ». L'idée c'est d'aboutir à des études multidisciplinaires menées par des historiens, des sociologues, etc. C'est quelque chose de nouveau pour l'université aussi.

Que dire au citoyen pour qui les exactions en matière de droits humains continuent toujours ? Les exemples ne manquent pas : arrestations illégales, brimades policières, etc.

Même dans les régimes les plus démocratiques, il n'y pas de garanties définitives. Depuis le 11 septembre, nous avons tous noté ce recul flagrant en matière des droits de l'Homme. Avancer des réformes institutionnelles est un débat permanent. C'est une lutte qui ne s'arrête jamais. Au Maroc, depuis les attentats du 16 mai, il y a eu un net recul des libertés. Il faut voir comment apprendre des expériences. C'est cela le plus important.

Quand pourrons nous dire, que nous Marocains, nous nous sommes réconciliés avec notre passé ?

C'est une question trop abstraite. Aucune société n'est totalement réconciliée avec son passé. On le constate en Espagne, en France à travers le passé colonial par exemple.